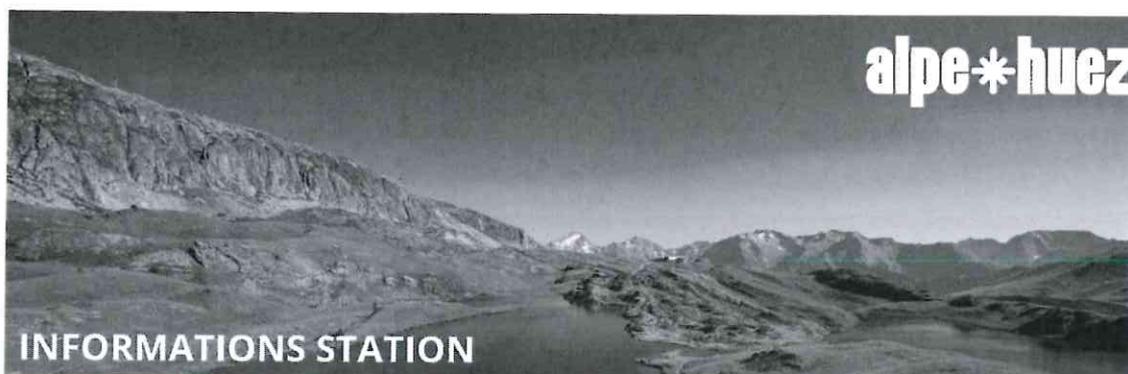


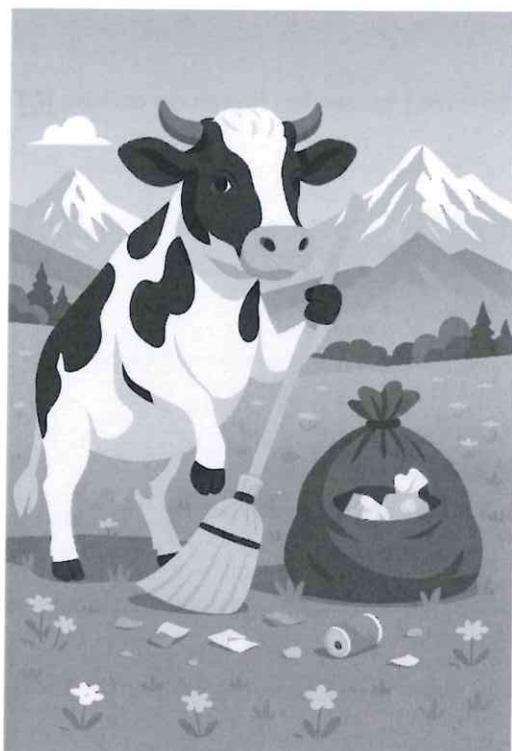
De: Communication
Envoyé: mardi 20 mai 2025 10:49
Objet: Actualités de l'Alpe d'Huez

Les informations de la commune d'Huez

Ouvrez cette news dans votre navigateur



NETTOYAGE DES PATURAGES LE 23 MAI 2025



La journée de nettoyage des pâturages
aura lieu le **vendredi 23 mai**,
si le temps le permet.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 à la SATA.

Le 23 mai, les alpages se refont une beauté !

Grâce à vous, ce sont près de **400 kilos de déchets** qui ont été collectés l'an dernier, dont près d'1/3 étaient constitués de plastique, sans compter les innombrables mégots dont 1 seul suffit à polluer 100 litres d'eau !

Cette année, on vous attend encore nombreux pour participer aux opérations de ramassage et de caractérisation des déchets sauvages. Cette dernière opération consiste à répartir les déchets en 8 grandes familles (plastique, métal, bois, papier et carton, verres, textile, caoutchouc, déchets non caractérisés) que l'on pèse et à dénombrer en parallèle 30 déchets indicateurs (mégots, canettes, etc...).

Un peu exigeante il est vrai, la caractérisation s'avère indispensable pour établir des plans d'action ciblés s'adressant tant aux particuliers qu'aux structures façonnant nos milieux naturels. **Alors d'avance un grand merci de votre soutien** pour traiter et prévenir la pollution sauvage en montagne !

COMMUNE

Recrutements



Retrouvez toutes les fiches de postes [ICI](#)

RECHERCHE un(e) AESH pour l'accompagnement de 2 enfants à l'école de l'Alpe d'Huez

Le poste d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de Handicap) nécessite l'obtention du Baccalauréat.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la référente Isabelle GOBBA au PIAL (Pole Inclusif d'accompagnement localisé) de Vizille.

Un logement est mis à disposition par les parents.

Téléphone : 06.25.02.80.31.

Infos travaux et circulation



Le Département de l'Isère va réaliser des travaux de réparation d'une traversée routière sur la D211 (réalisée par 1/2 chaussée pour conserver la circulation) matérialisée par un rectangle rouge sur l'image.

Début des travaux prévue le 21 mai – fin des travaux le 28 mai, hors intempérie.

Les travaux se feront sous feux alternés.

Voirie HUEZ



alpe*huez
1-PT-2023-013
ARRÊTÉ MUNICIPAL TRAVAUX
PORTANT AUTORESSAISSANCE DE TRAVAUX SUR VOIRIE
À LA COMMUNE D'HUEZ
38750 HUEZ

N°REF: 11102023/0004 n° 545

Mme Yves ROYREY, Maire d'Huez,
Vu le mode général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-6,
Vu le code rural, articles L.111-1,
Vu les articles R.411 et R.417 du code de la route,
Vu les articles L.1115-1 et R.115-3 du code de la voirie routière,
Considérant le dossier de la Direction des Services Techniques de la Communauté de Communes Alpes-Huez, représentée par Monsieur Jérôme JONAT, Directeur des Services Techniques,
Lecture préalable favorable des travaux de pose de garde-corps sur les murs existants en sautoir du hameau de la Chapelle Village RD 111, 38750 Huez,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. À compter du 13 mai 2023 et jusqu'au 28 mai 2023, les services techniques communales sont autorisés à effectuer des travaux de pose de garde-corps sur les murs existants en sautoir du hameau de la Chapelle à Huez Village RD 111, 38750 Huez.
Nous souhaitons que ces travaux de circulation afin de mettre en sécurité les agents pendant la durée des travaux.
Nous informons de la circulation sur les deux sens de manière alternée.

ARTICLE 2. La durée des travaux sera de 12 jours calendaires.

ARTICLE 3. La réalisation des travaux sera assurée par des prestataires de signalisation routière mis en place par les services techniques communales à l'empêchement des autres services.

ARTICLE 4. La présente décision est prise en vertu de la loi n° 2004-630 du 9 juillet 2004 relative à la sécurité intérieure, et en vertu de la loi n° 2004-630 du 9 juillet 2004 relative à la sécurité intérieure, et en vertu de la loi n° 2004-630 du 9 juillet 2004 relative à la sécurité intérieure.

ARTICLE 5. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage la plus tardive. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Informations Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6. Amélioration de cet arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Grenoble,
- Mairie d'Huez,
- Communauté de Communes Alpes-Huez,
- Conseil Départemental de l'Isère.

Alpes-Huez, le 06 avril 2023

Mme Yves ROYREY,
Maire d'Huez,
En délégation,
L'Adjoint au Maire
FREDERIC BIANCHI

Mairie Huez - Alpes-Huez
226 route de la Poste - 38750 Huez - 04 78 11 21 21
info@alpe-huez.fr - www.alpe-huez.fr



Route de Sarenne



alpe*huez

ARRÊTÉ N°1-PT-2023-017
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
ROUTE DU COL DE SARENNE

N°REF: 11102023/0004 n° 546

Mme Yves ROYREY, Maire d'Huez,

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la Loi n°87-523 du 22 juillet 1982, la Loi n°88-8 du 07 janvier 1983 et la Loi n° 2004-309 du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales,
- Vu les articles L.3221-4, L.3221-5 et L.3221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles R.411 à R.417 du code de la route,
- Vu la délibération de la commune des 26 mai 2010 et 27 juin 2012, ainsi que la délibération de la communauté de communes de l'Oisans en date du 25 mars 2010 délimitant la route du Col de Sarenne d'intérêt communautaire,
- Considérant que la route du Col de Sarenne est une route de montagne classée « pastorale » qui prend son départ dans la continuité de la route de l'Alpé et s'arrête pour le territoire d'Huez au niveau du pont de Guay,
- Considérant qu'elle n'est pas dotée de barrières de sécurité côté aval, et qu'elle n'est pas dotée de signalisation lumineuse, ce qui implique qu'elle fait partie du domaine délimité par l'implémentation de la SATA,
- Considérant que celle-ci est fermée à la circulation durant les saisons hivernales du fait de sa dangerosité,
- Considérant que les conditions météorologiques permettent la réouverture du Col de Sarenne.

ARRÊTÉ

Article 1. Pour les raisons évoquées ci-dessus, la route du Col de Sarenne est ouverte à la circulation de tous engins à moteur ainsi qu'aux piétons à compter de ce jour, le mardi 28 avril 2023 jusqu'aux premières chutes de neige prévisibles.

Article 2. La circulation reste toutefois interdite aux véhicules de plus de 3,5 T et les transports en commun, sous le gisement de terrain dans le secteur des pentes à Clavaret jusqu'à la fin des travaux de confortement à l'automne 2025.

Article 3. L'utilisation de cette voie d'accès au Col de Sarenne à vocation touristique du fait de son classement « pastorale », reste sous la responsabilité des usagers.
La priorité est requise en l'absence de présence de randonneurs cyclistes et animaux.

Article 4. Mise en application.
Le Directeur Général des Services d'Huez, le Directeur des services des ponts et de la sécurité de la SATA, le responsable des services techniques d'Huez, les services de la gendarmerie et de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

Mairie Huez - Alpes-Huez
226 route de la Poste - 38750 Huez - 04 78 11 21 21
info@alpe-huez.fr - www.alpe-huez.fr



Travaux cimetière à partir du 13 mai

Des travaux d'aménagement paysager vont être entrepris dans l'ancien cimetière à partir du mardi 13/05 pour une durée approximative de 3 semaines : les allées en gravillons vont être transformées en gazon. Il se peut que l'une des deux entrées soit fermée temporairement.

Programme travaux Place Paganon



Retrouvez le programme des travaux
pour la place Paganon

ICI

Appel d'offres centre équestre



alpe+huez

N/REF : 1N44-1N/MD/P

AVIS

Commune d'Huez – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communal pour l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez.

Par délibération du 26 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Huez a décidé de confier l'exploitation de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez à un tiers, par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra verser à la Commune une redevance annuelle plancher de 20.000,00 euros. Cette autorisation d'occupation du domaine public sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2025 et jusqu'au 30 septembre 2028.

Le cahier des charges peut être retenu en mairie annexe de l'Alpe d'Huez pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, ou téléchargé sur le site : <https://www.alpedhuez.mairie.fr/>

Les candidatures devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention **« AOT – Appel d'offres de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez – Ne pas ouvrir »** à la mairie annexe de l'Alpe d'Huez, au plus tard le 30 juin 2025 à 16 h 00.

L'Alpe d'Huez, le 1^{er} avril 2025



Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 route de la Poste - 38750 L'Alpe d'Huez - 33 034 76 11 21 21
mairie.alpedhuez.fr - www.alpedhuez.mairie.fr



Plus d'infos **ICI**

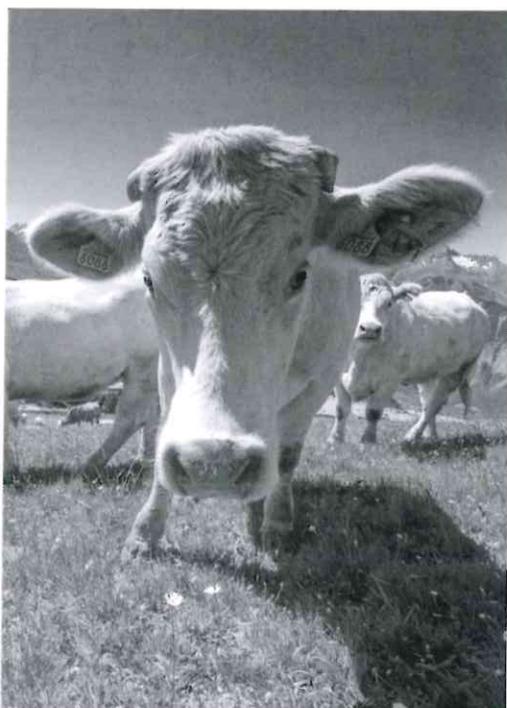
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Huez

Par délibération du 16 avril 2025, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Huez.

Le projet de PLU est disponible en ligne sur le [site internet](#) de la mairie et consultable à la direction de l'urbanisme de la Commune

Une enquête publique sera organisée au cours de l'été prochain.

Bovins sur Huez



Pour information et par solidarité avec un éleveur du Groupement Pastoral d'Huez ayant des bovins habituellement présents sur le territoire de la Bérarde : une vingtaine de vaches accompagnées de leurs veaux passeront l'ensemble de l'estive sur le secteur d'Huez (au-dessus de la route de Villard Reculas).

Ventes



VEHICULE UTILITAIRE

marque Renault

La Commune met en vente
sans contrôle technique un véhicule utilitaire :

TYPE « Express », 1,9 D,
Mise en circulation : 06/1996,
120000 kms, dans l'état.

Prix de départ : 250 €

Les offres sont à faire parvenir par courrier à la Mairie
226 route de la Poste 38750 ALPE D'HUEZ

AVIS DE COUPURE ELECTRIQUE

LE 21 MAI **ICI** Le Ribot le Haut,
LE 23 MAI **ICI** Le Ribot le Haut,
LE 27 MAI **ICI** Promenade Clotaire Collomb 50, 116 rue de la Meije, rue du Poutat.

ENQUETES PUBLIQUES

Projet de prolongation de la télécabine du Rif Nel

Une enquête publique portant sur la modification du téléporté de la télécabine du Rif Nel avec ajout d'un tronçon porté par SATA GROUP se déroulera du 5 mai 2025 à 9h au 5 juin 2025 à 17h, y compris par voie électronique.

Dossier accessible sur l'adresse suivante <https://www.alpedhuez-mairie.fr/enquetes-en-cours/> et sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>

Permanences en mairie annexe :

- Le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 5 juin 2025 de 14h à 17h.

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie annexe,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>,

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6193@registre-dematerialise.fr,
- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique – RIF NEL).

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche

Par arrêté n°2025-RAC-01 du 1er avril 2025, le Président du Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans et de la basse Romanche, SACO, a prescrit l'organisation et l'ouverture d'une telle enquête publique portant sur les communes de **Allemond, Auris, Besse, Le Bourg-d'Oisans, Clavans-en-Haut-Oisans, Les Deux Alpes, Le Freney-d'Oisans, La Garde, Huez, Livet-et-Gavet, Mizoën, La Morte, Ornon, Oulles, Oz, Saint-Christophe-en-Oisans, Vaujany, Villard-Notre-Dame, Villard-Raculus, Villard-Reymond**. Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs

du mercredi 23 AVRIL à 9h00 au vendredi 23 MAI 2025 à 16h30

Le zonage d'assainissement des eaux usées est établi en application de l'article L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif et ainsi de distinguer l'assujettissement obligatoire aux différentes redevances d'assainissement des abonnés.

Le siège de cette enquête est fixé au **SACO situé au 1bis rue Humbert, 38520 LE BOURG-D'OISANS**.

Par décision n°E2500049/38 du 12 mars 2025 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble sont désignés en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur François RAPIN comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre BLANCHIER comme suppléant, en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant toute la période d'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur support papier, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, d'Huez (mairie annexe de l'Alpe d'Huez), des Deux Alpes, au siège du SACO à leurs jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par voie dématérialisée, sur le site internet du syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans, SACO, <https://www.saco-assainissement.fr>,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Bourg-d'Oisans suivant ses horaires d'ouverture.

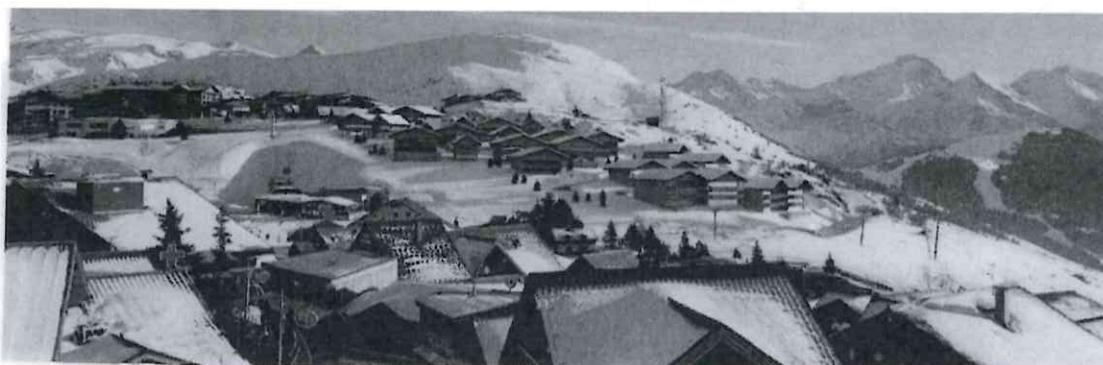
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SACO. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Audrey PAOLI, directrice adjointe au SACO.

Ce projet de zonage d'assainissement a été dispensé d'évaluation environnementale par la décision n°2024-ARA-KKPP-3694 de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 février 2025, jointe au dossier d'enquête publique.

Les éventuelles observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur chacun des 4 registres d'enquête ouverts à cet effet accompagnant chaque dossier d'enquête, à savoir au siège du SACO, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, des Deux-Alpes et à la mairie annexe de l'Alpe d'Huez.

PROJET IMMOBILIER ECLOSE OUEST



Répondre aux besoins variés de logements des habitants, des salariés et des acteurs économiques de la Commune est un objectif de la politique de l'habitat portée par la municipalité.

C'est pour cette raison que nous sommes engagés en faveur de la mixité d'offres de logements sur l'Alpe d'Huez.

En lien avec la société TRIGNAT, le projet immobilier de l'Eclosé Ouest progresse efficacement. Il est situé sur la butte de l'Eclosé côté Ouest.

Les logements disponibles incluent :

- des logements en bail social,
- des logements en accession à prix maîtrisé (6000 € le m²).

En attendant la prise en charge commerciale de la société TRIGNAT, toute personne intéressée est invitée à contacter la mairie par mail : info@mairie-alpedhuez.fr

En précisant dans le mail :

Nom :

Prénom :

Type de logement souhaité :

- Un logement permanent en accession à prix maîtrisé,
- Un logement saisonnier,
- Un logement social.

Surface souhaitée :

Type de logement souhaité (T1, T2, ...) :

Coordonnées :

- Adresse
- Téléphone
- Mail

Toutes les informations seront passées ensuite aux concernés avec plus d'explications pour chaque cas.

DIVERS

**PLANNING PERMANENCES EXTERIEURES
FRANCE SERVICES OISANS
PREMIER SEMESTRE 2025**

ALLEMOND	A l'Agence générale de services publics	MERCREDI APRES-MIDI 04/01 + 22/01 + 05/02 19/03 + 12/04 + 09/05 09/04 + 16/04 + 07/05 31/05 + 04/06 + 18/06
LE FRENEY	En mobile	JEUDI MATIN 14/01 + 20/03 + 13/05
LIVE-ET-GAVET	A l'Agence postale	VENDREDI MATIN 02/02 + 04/04 + 04/06
HUEZ	En mobile	MARDI MATIN 14/01 + 29/01 + 19/02 11/03 + 25/03 + 09/04 13/05 + 27/05 + 10/06 23/06
LES DEUX ALPES	A la maison des habitants	VENDREDI MATIN 10/01 + 14/02 + 14/03 12/04 + 18/05 + 13/06
	A la maison des habitants de Montdidier-Lans	24/01 + 28/03 + 03/05
MIZOËN	En mobile	JEUDI APRES-MIDI 20/02 + 19/06
BESSE	En mobile	MARDI APRES-MIDI 21/01 + 16/04
CLAVANS	En mobile	JEUDI APRES-MIDI 30/02 + 16/06

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

France services Oisans
39 rue Aristide Briand, Le Bourg-d'Oisans
franceservices@ccoisans.fr / 04 76 80 02 66

ccoisans.fr

Une nouvelle permanence de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est prévue **le 27 mai** à l'Espace France Services, en plus du 6, 13 et 20 mai.

Pour prendre rendez-vous ou pour plus d'informations, veuillez contacter l'**Espace France Services au 04 76 80 02 66** ou vous rendre directement sur place.

RD-1091
Tunnel des Commères et Tunnel de l'Infernet
Travaux de sécurisation vis-à-vis des chutes de blocs et travaux de rénovation des équipements
COMMUNE DES DEUX ALPES

À compter du lundi 28 avril et jusqu'au vendredi 20 juin 2025, le Département de l'Isère engage des travaux sur la RD 1091, secteur de la rampe des Commères : la protection vis-à-vis des chutes de blocs des talus et falaises en bord de route.

Ces travaux entraînent les restrictions suivantes sur la RD 1091 :

- COUPURE** le lundi 28 avril 2025 de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** du lundi 28 avril à 17h00 au lundi 12 mai 2025 à 09h00 (24h/24 et 7j/7).
- COUPURE** du lundi 12 mai au vendredi 16 mai 2025, en journée de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** du vendredi 16 mai à 17h00 au lundi 19 mai 2025 à 09h00 (24h/24).
- COUPURE** du lundi 19 mai au vendredi 23 mai 2025, en journée de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** (24h/24 et 7j/7) du 23 mai à 17h00 au vendredi 20 juin 2025 à 09h15.
- COUPURE** le vendredi 20 juin 2025 de 09h15 à 15h45

RD 1091 FERMÉE

- Le 28/04/25 de 09h00 à 17h00
- Du 12 au 16/05/25, en journée de 09h à 17h
- Du 19 au 23/05/25, en journée de 09h à 17h
- Le 20/06/25 de 09h15 à 15h45

Plus d'informations sur les conditions de circulation, rendez-vous sur www.lisere.fr

TOMORROWLAND WINTER 2025



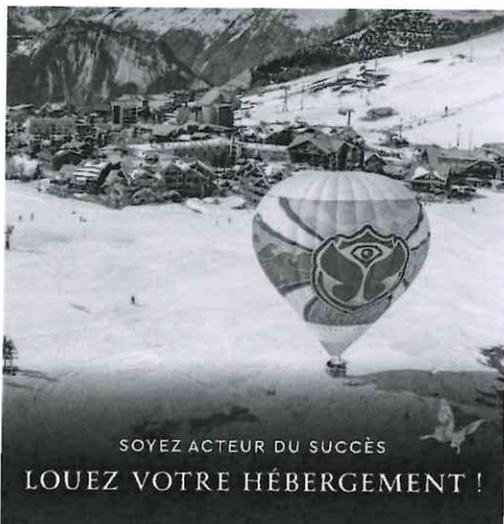
Une 5ème édition réussie !

La cinquième édition de Tomorrowland Winter s'est achevée, offrant une semaine magique à l'Alpe d'Huez du 15 au 22 mars 2025. Les visiteurs ont profité d'une expérience unique alliant ski et musique électronique ! Pour revivre les moments forts de Tomorrowland Winter 2025, des replays sont disponibles sur tomorrowland.com, l'application Tomorrowland et One World Radio.

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025 vient de sortir ! Retrouvez le film en cliquant sur ce lien : <https://youtu.be/1zcTFxuG-II?si=o-FBAQHqW-KrpXcs>

Et si nous parlions déjà de 2026 ?



En tant que propriétaires, acteurs investis dans la vie de la station, votre participation aux événements organisés à l'Alpe d'Huez est un facteur clé du succès de votre station.

Bénéficiez de conseils précieux afin adaptez votre offre aux attentes des visiteurs et assurez-vous une visibilité optimale pour les prochaines éditions.

Contactez l'équipe dès maintenant :

ambassadeur@tomorrowlandwinter.com &
tomorrowlandwinter@sunwebgroup.com

Ouverture commerces

Jusqu'au 30 mai

TABLE RONDE CCO

Planning France services

Mai

**BIEN PREPARER SA
RETRAITE**

Retrouvez toutes les informations de la CCO

Ateliers, forum, webinaire...

Copyright © 2025 Station de l'Alpe d'Huez, All rights reserved.
La station de l'Alpe d'Huez vous informe.

Our mailing address is:
Station de l'Alpe d'Huez
226 Route de la Poste, Huez, France
Huez 38750
France

[Add us to your address book](#)

[unsubscribe from this list](#)

[update subscription preferences](#)

